

Vu le Code général des collectivités territoriales, conformément à l'article 40 de l'ordonnance n° 021-1310 du 7 octobre 2021 et notamment l'article L 2121-25 entré en vigueur le 1er juillet 2022 ;

Considérant que dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune ;

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 AVRIL 2026 A 18 HEURES

LISTE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 20260417_1 : Approbation du Procès-Verbal de la séance du 27 mars 2026.
APPROUVEE A L'UNANIMITE

Délibération n° 20260417_2 : Décisions prises en vertu de l'art. L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DES DECISIONS.

Délibération n° 20260417_3.1 : Constitution des Commissions de Travail du Conseil Municipal
APPROUVEE A L'UNANIMITE

Délibération n° 20260417_3.2 : Représentants et délégués auprès de certains établissements publics, associations et organismes extra-municipaux
APPROUVEE A L'UNANIMITE

Délibération n° 20260417_3.3 : Délégués dans les Structures Intercommunales
APPROUVEE A L'UNANIMITE

Délibération n° 20260417_4.1 : Programme de subventions pour l'année 2026

- **Associations bénéficiant de plus de 1 000 € – soldes**

MMES OUSGA – BISON – WAGNER – FUSCA ET MM. CASSARO – AIT OUAARAB – CINQUALBRE – BERTHIAUX – LUXEMBOURGER – MACHACEK NE PRENNENT PAS PART AU VOTE.
ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS APPROUVEE A 23 SUFFRAGES EXPRIMES, 23 VOTES FAVORABLES ET 12 ELUS NE PRENANT PAS PART AU VOTE.

- **Associations sportives – soldes**

MME OUSGA ET MM. KAZANC – CHEA NE PRENNENT PAS PART AU VOTE.
ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS APPROUVEE A 32 SUFFRAGES EXPRIMES, 32 VOTES FAVORABLES ET 3 ELUS NE PRENANT PAS PART AU VOTE.

- **Associations bénéficiant de moins de 1 000 €**

MME PHILIPPS ET M. BERTHIAUX NE PRENNENT PAS PART AU VOTE.
ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS APPROUVEE A 31 SUFFRAGES EXPRIMES, 31 VOTES FAVORABLES ET 2 ELUS NE PRENANT PAS PART AU VOTE.

- Nouvelles demandes

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS APPROUVEE A L'UNANIMITE.

- Associations culturelles bénéficiant de plus de 1 000 €

MMES OUSGA – NOWAK ET MM. CASSARO – AHR NE PRENNENT PAS PART AU VOTE.

- OPPOSITIONS : MMES GAUDRON – KREB ET MM. CHEA – MACHACEK – GRIFFETE.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS APPROUVEE A 31 SUFFRAGES EXPRIMES, 26 VOTES FAVORABLES, 5 VOTES DEFAVORABLES ET 4 ELUS NE PRENANT PAS PART AU VOTE.

- Associations culturelles bénéficiant de moins de 1 000 €

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS APPROUVEE A L'UNANIMITE.

- Subventions exceptionnelles

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS APPROUVEE A 33 SUFFRAGES EXPRIMES, 33 VOTES FAVORABLES.

Délibération n° 20260417_4.2 : Association Maison des Cultures Numériques – Convention triennale

MME OUSGA ET MM. CASSARO – AHR NE PRENNENT PAS PART AU VOTE.

- OPPOSITIONS : MMES GAUDRON – KREB ET MM. CHEA – MACHACEK – GRIFFETE.

- ABSTENTIONS : MME KIRCHSTETTER ET M. DILIGENT.

DELIBERATION ADOPTEE A 31 SUFFRAGES EXPRIMES, 24 VOTES FAVORABLES, 5 VOTES DEFAVORABLES, 2 ABSTENTIONS ET 3 ELUS NE PRENANT PAS PART AU VOTE.

Délibération n° 20260417_5.1 : Convention entre la Ville et la S.A.S Sainte-Barbe relative au marché de propreté urbaine des quartiers (lot n° 2 : Quartier du Bruch)

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Délibération n° 20260417_5.2 : Projet de Requalification de la rue Nationale - Convention Assistance Maitrise d'ouvrage (AMO) - MATEC

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Délibération n° 20260417_6.1 : Création d'un Comité Social Territorial incluant une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Délibération n° 20260417_6.2 : Modification du tableau des effectifs

- OPPOSITIONS : MMES GAUDRON – KREB ET MM. CHEA – MACHACEK – GRIFFETE.

DELIBERATION ADOPTEE A 30 VOTES FAVORABLES ET 5 VOTES DEFAVORABLES.

Délibération n° 20260417_7.1 : Adoption d'un règlement budgétaire et financier

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Délibération n° 20260417_7.2 : Garantie d'emprunt Batigere – Quartier du Holweg – Réhabilitation de 53 logements individuels

- OPPOSITIONS : MMES GAUDRON – KREB ET MM. CHEA – MACHACEK – GRIFFETE.

DELIBERATION ADOPTEE A 30 VOTES FAVORABLES ET 5 VOTES DEFAVORABLES.

Délibération n° 20260417_7.3 : Reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2025

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Délibération n° 20260417_7.4 : Fixation du taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Délibération n° 20260417_7.5 : Budget Primitif 2026

- OPPOSITIONS : MMES GAUDRON – KREB ET MM. CHEA – MACHACEK – GRIFFETE.

- ABSTENTIONS : MME KIRCHSTETTER ET M. DILIGENT.

DELIBERATION ADOPTEE A 28 VOTES FAVORABLES, 5 VOTES DEFAVORABLES ET 2 ABSTENTIONS.

Le Maire,



Alexandre CASSARO
Conseiller Régional du Grand Est